



Voyagez rassurés

immediate **solutions**



**Inter
Partner**

ASSISTANCE



**Partout
et à tout
moment**

Partout et à tout moment. Quoi qu'il arrive, Inter Partner Assistance vous assiste et vous conseille, n'importe où, toute l'année et à toute heure du jour ou de la nuit. Que vous soyez à la maison, en voyage ou sur la route, nos collaborateurs veillent à trouver la solution adéquate à votre problème de façon rapide et efficace. Tant votre véhicule que votre habitation sont protégés. De plus, nos formules d'assistance couvrent tous les membres de votre famille !

- > **Service sur mesure pour chaque client**
- > **Annulation de voyage incluse**
- > **Accessible 24h/24 et 7j/7**
- > **Inter Partner Assistance est présent dans plus de 30 pays**
- > **6.400 collaborateurs de par le monde, dont 300 en Belgique**



Formule Reference, Excell

Les formules Reference et Excellence sont des contrats annuels qui proposent une assistance complète...

... pour vous et votre famille, en Belgique et/ou dans le reste du monde.

Inter Partner Assistance organise et prend en charge vos soins médicaux à l'étranger, ainsi que les éventuels frais de recherche (par exemple en cas d'un accident de ski) et s'occupe du rapatriement.

... durant votre voyage.

Si votre voyage doit être annulé ou interrompu, Inter Partner Assistance vous rembourse les frais d'annulation.

... en ce qui concerne votre voiture.

Si votre voiture tombe en panne ou que vous êtes impliqué dans un accident, Inter Partner Assistance la fait remorquer. En cas de vol, vous recevez une voiture de remplacement pour une durée de maximum 30 jours dans votre pays de résidence si l'option 'véhicule de remplacement' est souscrite. Votre remorque et caravane sont également assurées.

.. en ce qui concerne votre habitation.

Inter Partner Assistance passe à l'action en cas de problèmes liés à votre habitation et vous tire d'affaire si vous perdez vos clés.

ence ou formule temporaire ?

Reference est le contrat d'assistance de base

La formule **Excellence** est un contrat d'assistance plus étendu en termes de garanties et de limites de couverture. En cas de panne ou d'accident, vous recevez ainsi une voiture de remplacement pour une durée de 10 jours (au lieu de 5) si cette garantie est souscrite. En outre, le plafond en matière de frais médicaux s'élève à € 300.000 par assuré (au lieu de € 25.000).

Les contrats Reference et Excellence prévoient tous les deux la couverture de vos petits-enfants !

En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, il est possible d'écourter votre séjour à l'étranger ou de rentrer anticipativement de l'étranger. Désormais, le retour peut également être prévu lorsqu'un membre de la famille est en phase terminale d'une maladie incurable et que son état nécessite des soins palliatifs.

Contrats temporaires

Le contrat d'assistance temporaire présente une durée limitée et vous couvre vous ainsi que votre voiture lors d'un voyage. Il peut être complété par des options, telles que :

- > **remboursement des frais médicaux jusqu'à € 1.000.000 par personne**
- > **accidents de voyage incluant les couvertures du décès et de l'invalidité permanente**
- > **Assurance bagages**



En toute confiance

Vous avez très certainement des souhaits et besoins spécifiques. Les contrats Reference et Excellence offrent de nombreuses possibilités quant il s'agit de compléter votre assistance **par les options** qui vous conviennent le mieux :

- > Assistance à votre véhicule
- > Voiture de remplacement
- > Plafond de remboursement plus élevé pour les frais médicaux
- > Assurance accidents de voyage
- > Assurance bagages



Assistance à votre véhicule

En plus de l'assistance pour vous et les autres membres de votre famille, vous pouvez également opter pour une telle couverture pour un ou plusieurs véhicules.

Voiture de remplacement

En cas de panne, d'accident ou de vol, une voiture de remplacement est plus que bienvenue.

Plafond de remboursement plus élevé pour les frais médicaux

Dans certains pays, les frais médicaux peuvent rapidement s'envoler. Vous voulez vraiment pouvoir dormir sur vos deux oreilles ? Grâce à cette option, vous êtes couvert à hauteur de € 1.000.000 par personne au lieu de € 25.000 (Reference) ou € 300.000 (Excellence).

Assurance accidents de voyage (en collaboration avec Aviabel)

Cette assurance couvre un capital en cas d'invalidité permanente et de décès, à la suite d'un accident lors d'un voyage à l'étranger.

Assurance bagages (en collaboration avec Aviabel)

Cette assurance couvre le contenu de vos bagages. Sa souscription est conditionnée à celle de l'assurance accidents.

Temporaire

Assistance à la personne

Durée du séjour (jours consécutifs)	Au choix du client et max. 90 jours
Option prolongation du séjour	✓
Frais médicaux à l'étranger	€ 25.000/assuré
Option frais médicaux à l'étranger étendus à € 1 million	✓
Rapatriement	Illimité
Assistance ski	✓ Remboursement du forfait non utilisé max. € 125
Assistance voyage	✓
Remboursement des frais de communication > € 30	max. € 100
Frais médicaux post-hospitaliers en Belgique (durée max. 1 an)	€ 2.500/assuré
Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger	€ 5.000
Frais de recherche et de sauvetage en Belgique	€ 5.000
Couverture des petits-enfants	-
Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille; également en cas des soins palliatifs en phase terminale d'un membre de la famille	✓

Annulation de voyage et interruption de voyage

1 personne/couple	-
Famille	-

Assistance au véhicule

Dépannage/Remorquage après un incident technique	✓
Hôtel à l'étranger pendant les réparations	€ 75/nuitée/chambre, max. € 750
Franchise kilométrique	0 km
Immobilisation à l'étranger	
• immobilisation < X jours: hôtel ou poursuite du voyage	5 jours
• immobilisation > X jours: rapatriement ou poursuite du voyage	5 jours
Assistance remorque et caravane	✓
Option voiture de remplacement	-
• en cas de vol	-

Assistance juridique

✓

Assistance habitation

-

Envoi d'un serrurier (max. € 250 et 1x/an)

-

Assistance psychologique

-

Reference	Excellence
90 jours	6 mois
-	3 mois
€ 25.000/assuré	€ 300.000/assuré
✓	✓
Illimité	Illimité
✓ Remboursement du forfait non utilisées max. € 125	✓ Remboursement - du forfait non utilisé max. € 250 - des leçons de ski non utilisées max. € 150 - des frais de location du matériel max. € 20/jour et max. 6 jours
✓	✓
max. € 100	max. € 100
€ 2.500/assuré	€ 6.000/assuré
€ 5.000	€ 10.000
€ 5.000	€ 10.000
✓	✓
✓	✓
€ 1.000/sinistre/assuré et € 2.000/an/assuré	€ 1.500/sinistre/assuré et € 5.000/an/assuré
€ 1.000/sinistre/assuré et € 3.000/an/assuré	€ 1.500/sinistre/assuré et € 7.500/an/assuré
✓	✓
€ 75/nuitée/chambre, max. € 750	€ 125/nuitée/chambre, max € 1.200
0 km	0 km
5 jours 5 jours	3 jours 3 jours
✓	✓
5 jours 30 jours	10 jours 30 jours
✓	✓
✓	✓
✓	✓
-	✓



Tarifs

REFERENCE

Tarif (€) par an	Assistance aux personnes	Assistance aux personnes & véhicules			
		Sans voiture de remplacement		Avec voiture de remplacement	
		1 ou 2 véhicules	Véhicule supplémentaire	1 véhicule	Véhicule supplémentaire
1 personne	108	153	+30	163	+40
Couple	142	187	+30	192	+40
Famille	166	211	+30	216	+40

Annulation de voyage incluse

Validité : l'assistance aux personnes est acquise dans le monde entier; l'assistance aux véhicules est acquise en zone 1 et 2.

Frais médicaux : remboursement jusqu'à € 1.000.000 pour une prime de € 50 par contrat

Assurance accidents de voyage : en cas de décès ou d'invalidité permanente, par tranche de € 25.000, pour une prime de € 44 pour une personne, € 61 pour un couple ou € 79 pour une famille.

Assurance bagages : par tranche de € 1.000 pour une prime de € 65 (souscription conditionnée à la souscription de l'assurance accidents de voyage).

Tarifs

EXCELLENCE



Tarif (€) par an	Assistance aux personnes	Assistance aux personnes & véhicules			
		Sans voiture de remplacement		Avec voiture de remplacement	
		1 ou 2 véhicules	Véhicule supplémentaire	1 véhicule	Véhicule supplémentaire
1 personne	173	218	+35	243	+55
Famille	259	299	+35	324	+55

Annulation de voyage incluse

Validité : l'assistance aux personnes est acquise dans le monde entier; l'assistance aux véhicules est acquise en zone 1 et 2.

Frais médicaux : remboursement jusqu'à € 1.000.000 pour une prime de € 50 par contrat.

Assurance accidents de voyage : en cas de décès ou d'invalidité permanente, par tranche de € 25.000, pour une prime de € 49 pour une personne ou € 87 pour une famille.

Assurance bagages : par tranche de € 1.000 pour une prime de € 65 (souscription conditionnée à la souscription de l'assurance accidents de voyage).

Prolongation 3 mois : assistance aux personnes, € 53 pour 1 personne et € 75 par famille. Prolongation jusque 9 mois consécutifs à l'étranger.



CONTRAT TEMPORAIRE

Tarif en € par personne

Nombre de jours	4	8	16	23	31	45	62	90	Mois suppl.
-----------------	---	---	----	----	----	----	----	----	-------------

Assistance aux personnes (prime par personne)

Zone 1	14	15	18	21	26	32	38	51	15
Zone 2	19	20	25	30	33	41	48	61	21
Zone 3	40	44	54	61	72	87	104	136	35

Assistance aux véhicules (prime par véhicule)

Zone 1	18	24	28	32	37	45	52	67	21
Zone 2	27	36	44	50	56	67	77	98	28

Accidents de voyage par tranche de € 25.000 par assuré

	5	6	8	10	12	14	17	21	2
--	---	---	---	----	----	----	----	----	---

Bagages par tranche de € 1.000 par assuré si l'assurance 'accidents' est souscrite

	10	11	16	19	24	28	32	36	-
--	----	----	----	----	----	----	----	----	---

La remorque ou caravane est assurée gratuitement avec le véhicule tracteur.

Frais médicaux à l'étranger :

remboursement jusqu'à € 1.000.000 pour € 50 par personne quelle que soit la zone.

ZONES DE COUVERTURE

>>> zone 1 : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne continentale et les Baléares à l'exclusion des îles Canaries, France y compris la Corse à l'exclusion des Dom-Tom, Irlande, Italie y compris les îles, l'Etat du Vatican, Liechtenstein, Grand-duché de Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Grande Bretagne, San Marin, Suisse.

>>> zone 2 : Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, les îles Canaries, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Monténégro, Norvège, Pologne, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Turquie.

>>> zone 3 : Les autres pays non repris dans les zones 1 et 2.



**Inter
Partner
ASSISTANCE**

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

Envoyer ce formulaire complété et signé
à votre courtier ou à Assudis
(Avenue Sleeckx 1, B-1030 Bruxelles, Fax +32 (0)2 247 77 19).

Je, soussigné(e),

Nom du preneur d'assurance : _____

Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ GSM : _____

Fax : _____

E-mail : _____

désire souscrire un contrat annuel :

Reference

Excellence

Individuel

Couple

Famille

Option voiture de remplacement

Je ne souhaite pas souscrire à une annulation voyage.

Date du début du contrat :

ou souhaite souscrire à un contrat temporaire :

Zone 1

Zone 2

Zone 3

Pays de destination : _____

du _____ au _____

Nombre de personnes : _____

Nom _____ Prénom _____

Nombre de véhicules assurés : _____ (de moins de 10 ans)

Numéro d'immatriculation : _____ 1^{ière} mise en circulation : _____

____|____|____|____|____|____|____|____|

____|____|____|____|____|____|____|____|

____|____|____|____|____|____|____|____|

____|____|____|____|____|____|____|____|

Extension frais médicaux (€ 1.000.000)

Accidents voyage (max. 10 tranches de € 25.000)

Nombre de tranches : _____

Assurance bagages (max. 3 tranches de € 1.000)

Nombre de tranches :* : _____

*: uniquement si l'assurance 'accidents de voyage' a été souscrite

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature :

Espace réservé au courtier :

Numéro intermédiaire : _____ Tél. : _____

Nom et adresse : _____



Surfez sur www.ip-assistance.be
pour recevoir plus d'infos sur nos formules.

Souhaitez-vous plus d'information?
Adressez-vous à votre courtier ou à Assudis.
Tél. +32 (0)2 247 77 10 - Fax +32 (0)2 247 77 19
info@assudis.be
www.assudis.be

Assudis commercialise et gère les contrats d'Inter Partner Assistance.
RPM 0474.436.007 - FSMA 047.811A

Aviabel S.A. est votre garantie idéale pour une protection financière en cas de décès ou d'invalidité permanente suite à un accident de voyage.
Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0361
RPM Bruxelles – TVA BE 0403.248.004
Avenue Louise 54 - 1050 Bruxelles
Tél: +32 (0)2 349 12 11 - Fax: +32 (0)2 349 12 90
E-mail: insurance@aviabel.be

Éditeur responsable : **Inter Partner Assistance**
Avenue Louise 166, 1050 Bruxelles – RPM 0415.591.055
Tél. +32 (0)2 550 05 00 - Fax +32 (0)2 550 04 75
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0487
pour pratiquer les assurances de voyage.